

Le décret de renouvellement du mandat de la Commission nationale pour les personnes disparues est prêt, affirme Salam

OLJ / le 10 juillet 2025 à 19h08



Nawaf Salam reçoit au Grand Sérail de Beyrouth une délégation du Forum civil pour le soutien à l'application de la loi n° 105/2018 relative aux disparus et aux personnes victimes de disparition forcée, le 10 juillet 2025. Photo publiée sur le compte X du Grand Sérail.

La Premier ministre Nawaf Salam a affirmé, jeudi, que le décret pour renouveler le mandat de la commission nationale indépendante chargée du dossier des personnes disparues, qui a pris fin le 3 juillet, « est prêt et sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil des ministres dans les plus brefs délais », a annoncé le Grand Sérail sur X.

M. Salam s'exprimait lors d'une rencontre avec une délégation du Forum civil pour le soutien à l'application de la loi n° 105/2018 relative aux disparus et aux personnes victimes de disparition forcée. La délégation a appelé à la « mise en œuvre complète de la loi » 105, adoptée par le Parlement le 13 novembre 2018. Cette loi avait marqué en droit une **avancée** significative dans les recherches des disparus, notamment de la guerre civile libanaise (1975-1990), après des décennies marquées par une politique d'amnésie de l'État.

La Commission nationale pour les personnes disparues ou ayant fait l'objet d'une disparition forcée a été créée le 18 juin 2020 pour enquêter sur le sort des disparus, localiser et exhumer les lieux de sépulture, identifier et restituer les dépouilles aux familles, et accorder des réparations. La loi 105 confère notamment à la commission nationale un mandat de recherche de la vérité, plutôt que de recherche de la responsabilité judiciaire.

Pour mémoire

Disparus de la guerre civile libanaise : «l'amnésie de l'État» se poursuit, 49 ans plus tard



Après la chute du régime Assad en décembre 2024 et l'ouverture des geôles syriennes, de nombreuses familles libanaises avaient espéré pouvoir retrouver des proches. Seule une douzaine ont pu rentrer chez eux après avoir survécu à l'enfer carcéral syrien. On estime à environ 700 le nombre de Libanais enlevés pendant les trois décennies de présence militaire syrienne au Liban (1976-2005), souvent en raison de leurs opinions politiques.

Par ailleurs, le Premier ministre a reçu jeudi le député du Akkar Walid Baarini, accompagné d'une délégation d'employés contractuels. Le député (sunnite) « a exposé les revendications de la délégation », demandant « la nécessité de leur titularisation, d'autant plus qu'ils ont passé des concours au Conseil de la fonction publique depuis plus de 11 ans », rapporte le Grand Sérail sur X. Pour le Akkar, région souffrant d'un manque de services publics, Walid Baarini a évoqué « des questions de développement (...) dont la création d'un centre de la Défense civile dans le gouvernorat, ainsi que la question de l'autoroute Mishmish-Fneideq ».

Le chef du gouvernement a enfin reçu une délégation de l'association « Live Love Beirut », qui a fait part d'un « projet environnemental et un autre sur le tri des déchets à la source », rapporte le Grand Sérail.